

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 15232 Numéro SIREN : 807 654 488 Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt 104961



20221049612021

DATE DEPOT : 05/08/2022

N° DE DEPOT : 104961

N° GESTION : 2015B15232

N° SIREN : 807654488

DENOMINATION : A TOI MAURICE

ADRESSE : Palais Brongniart - 33 place de la Bourse 75002 Paris

MILLESIME : 2021

3
CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Grelle du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le : 18 AOUT 2022

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE

Adresse de l'entreprise : 33 place de la Bourse PALAIS BRONGNIART

75002 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

Numero SIRET * 8 0 7 6 5 4 4 8 8 0 0 0 2 0

104961115

Neant ☐ *

Exercice N clos le : 31/01/2021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 106 047	AC 105 548	500
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 21 800	AG	21 800
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 53 910	AS 32 272	21 638
	Autres immobilisations corporelles	AT 629 228	AU 375 130	254 098
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ 810 985	BK 512 949	298 036
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 25 049	BM	25 049
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 46 013	BY	46 013
	Autres créances (3)	BZ 16 590	CA	16 590
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVIDENDES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF 345 116	CG	345 116
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 2 734	CI	2 734
	TOTAL (III)	CJ 435 502	CK	435 502
	Frais d'émission d'emprunt à court terme (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 1 246 487	IA 512 949	733 538
Retenus (1) Dont droit au bail.		CP	(3) Part à plus d'un an.	
Classe de réserve de provision *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11. 237411

1

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Designation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse :	83 810)		DA	83 810
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	321 195
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK		DC	
	Reserve légale (3)			DD	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ		DG	
	Report à nouveau			DH	(454 677)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	39 110
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (II)		DL	(10 562)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (III)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	491 475
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	18 961
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	152 839
	Dettes fiscales et sociales			DY	80 653
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	172
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)		EC	744 100	
	Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	733 538	
RENVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Reserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		FF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	337 336
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Designation de l'entreprise : A TOI MAURICE		Ncant ☐ *				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	613 097	FI	613 097	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	613 097	FK	FL	613 097
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN	5 172	
	Subventions d'exploitation			FO	151 759	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (7)			FP	177 627	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 424	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR	949 080
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	153 705	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	4 488	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	251 823	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	14 454	
	Salaires et traitements *			FY	341 988	
	Charges sociales (10)			FZ	59 765	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	75 397	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	3 282	
Total des charges d'exploitation (4) (11)			GF	904 902		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)			GG	44 177		
opérations et événements	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
Total des produits financiers (V)			GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)		GR	5 068		
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
Total des charges financières (VI)			GU	5 068		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	(5 068)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	39 110		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Neant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	949 080	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	909 970	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	39 110	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 578
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	177 627
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 179
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs *			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 30/09/2020 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 733 537 78 E

Le résultat net comptable est un bénéfice de 39 109,79 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/01/2022 par les dirigeants

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce)

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important

Preciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

L'établissement a été fermé du 14/03/2020 au 01/06/2020 et depuis le 29/10/2020 au 25/05/2021 à la suite de la fermeture administrative pour pandémie Covid 19.

Les mesures mises en place pour faire face à cette crise sanitaire

- Recours à l'Activité partielle
- Recours au Fonds de Solidarité

SYLVAIN LAJARDIE

Commissaire aux comptes - Expert comptable

3 Bis rue Sadi Carnot, 92120 Montrouge
Téléphone : 01 56 80 31 00 Fax : 01 40 47 63 48

SAS « A TOI MAURICE » - ATM

Palais Brongniart
33 Place de la Bourse
75002 PARIS

RCS PARIS B 807 654 488

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A TOI MAURICE » - ATM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courant du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les fonds propres de la société qui restent négatifs depuis plus de deux années.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dépréciations constatées sur les matériels inscrits dans les stocks à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

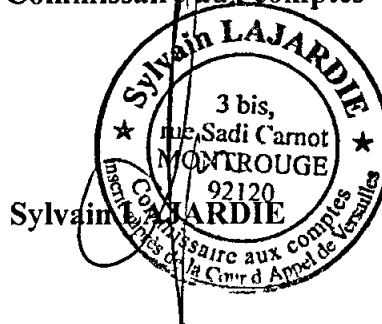
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montrouge, le 31 janvier 2022.

Le Commissaire aux comptes



A TOI MAURICE

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)		
	Brut	Amort & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	106 047,15	105 547,57	499,58	0 07	949 58	0 14
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 800 00		21 800,00	2 97	21 800 00	3 23
Installations techniques, materiel & outillage industriels	53 909 82	32 271 61	21 638,21	2 95	22 362,24	3 32
Autres immobilisations corporelles	629 227,67	375 129 88	254 097,79	34 64	319 670,19	47 43
TOTAL (I)	810 984,64	512 949,06	298 035,58	40 63	364 782,01	54 12
Actif circulant						
Materes premières, approvisionnements	25 049 16		25 049,16	3 41	29 536 80	4 38
Clients et comptes rattaches	46 012 91		46 012 91	6 27	3 350 60	0 50
Autres creances						
. Fournisseurs debiteurs	1 690 11		1 690,11	0 23	1 321,12	0 20
Personnel	54 51		54,51	0 01	54 51	0 01
Organismes sociaux	2 066 00		2 066 00	0 28		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 993 98		9 993 98	1 38	10 972 91	1 63
Autres	2 785 09		2 785,09	0 38	100 401,74	14 90
Disponibilites	345 116 02		345 116,02	47 05	161 338 36	23 94
Charges constatées d'avance	2 734 42		2 734,42	0 37	2 222 78	0 33
TOTAL (II)	435 502,20		435 502,20	59 37	309 198,82	45 88
Charges a repartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et differences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 246 486,84	512 949,06	733 537,78	100 00	673 980,83	100 00

A TOI MAURICE**BILAN PASSIF**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 83 810,00)	83 810,00	83 810,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	321 195 00	321 195 00
Report à nouveau	-454 677,24	-481 700 68
Résultat de l'exercice	39 109,79	27 023,44
TOTAL(I)	-10 562,45	-49 672,24
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts	491 474 72	537 223 93
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	18 961 00	8 050 00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 839 15	106 897 98
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	52 550 76	38 908 46
Organismes sociaux	11 486 83	17 187,73
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 451,83	5 271 00
Autres impôts, taxes et assimilés	3 164 00	8 594 53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		660 00
Autres dettes	171 94	859 44
TOTAL(IV)	744 100,23	723 653,07
TOTAL PASSIF (I à V)	733 537,78	673 980,83

A TOI MAURICE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice precedent 30/09/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	613 097,00		613 097,00	100 00	865 394,71	100 00	-252 297		29 14	
Chiffres d'Affaires Nets	613 097,00		613 097,00	100 00	865 394,71	100 00	-252 297		29 14	
Production immobilisee			5 172,05	0 84		7 840,18	0 91	-2 668		34 02
Subventions d'exploitation			151 759 00	24 75				151 759		N/S
Reprises sur amortis et prov , transfert de charges			177 627,20	28 97		177 481,08	20 51	146		0 06
Autres produits			1 424 28	0 23		1 724 54	0 20	-300		17 39
Total des produits d'exploitation (I)			949 079,53	154 80		1 052 440,51	121 61	-103 361		-9 81
Achats de matières premières et autres approvisionnements			153 705,19	25 07		213 760,79	24 70	-60 055		28 08
Variation de stock (matières premières et autres approv)			4 487,64	0 73		144 52	0 02	4 343		N/S
Autres achats et charges externes			251 823,09	41 07		304 500,39	35 19	-52 677		-17,29
Impôts, taxes et versements assimilés			14 453,57	2 38		12 510 94	1 45	1 943		15 53
Salaires et traitements			341 988 22	55 78		330 437,73	38 18	11 551		3 50
Charges sociales			59 765 21	9 75		69 065,25	7 98	-9 300		-13 46
Dotations aux amortissements sur immobilisations			75 397,11	12 30		86 135 04	9 95	-10 738		12 48
Autres charges			3 282 07	0 54		3 362,72	0 39	-80		2 37
Total des charges d'exploitation (II)			904 902,10	147 60		1 019 917,38	117 86	-115 015		11,27
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 177,43	7 21		32 523,13	3 78	11 654		35 83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Total des produits financiers (V)										
Intérêts et charges assimilées			5 067,64	0 83		5 499 69	0 64	-432		7 85
Total des charges financières (VI)			5 067,64	0 83		5 499,69	0 64	-432		7 85
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 067,64	-0 82		-5 499,69	-0 63	432		7 86
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			39 109,79	8 38		27 023,44	3 12	12 086		44 72
Total des produits exceptionnels (VII)										
Total des charges exceptionnelles (VIII)										
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)										
Total des Produits (I+III+V+VII)										
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)										
RÉSULTAT NET										
Bénéfice										
Dont Crédit-bail mobilier										

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois

L'exercice precedent clos le 30/09/2020 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du resultat est de 733 537,78 E

Le résultat net comptable est un bénéfice de 39 109,79 E

Les informations communiquées ci-apres font partie integrante des comptes annuels qui ont ete établis le 28/01/2022 par les dirigeants

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-apres ont été appliquees dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes

- continuité de l'exploitation,
- permanence des methodes comptables d'un exercice a l'autre,
- independance des exercices

Les principales methodes utilisees sont les suivantes

- Amortissements de l'actif immobilise les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode lineaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique
- Stocks de matières premières ils sont évalues au dernier prix d achat connu

Les immobilisations corporelles sont évaluées a leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires a la mise en etat d'utilisation de ces biens, et apres déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de reglements obtenus

Les décisions suivantes ont ete prises au niveau de la presentation des comptes annuels

- immobilisations décomposables l'entreprise n'a pas été en mesure de definir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne presente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables bénéficiant des mesures de tolerance, l'entreprise a opte pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposes

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important

Preciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

L'établissement a été fermé du 14/03/2020 au 01/06/2020, et depuis le 29/10/2020 au 25/05/2021 à la suite de la fermeture administrative pour pandémie Covid 19.

Les mesures mises en place pour faire face à cette crise sanitaire :

- Recours à l'Activité partielle
- Recours au Fonds de Solidarité

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	105 547,57	499,58	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	105 547,57	499,58	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 810 984,64 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	674 486,81	8 650,68		683 137,49
Immobilisations financières				
TOTAL	802 333,96	8 650,68		810 984,64

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 512 949,06 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	105 097,57	450,00		105 547,57
Immobilisations corporelles	332 454,38	74 947,11		407 401,49
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	437 551,95	75 397,11		512 949,06

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	105 548	500	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	27 636	15 493	12 143	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	26 274	16 779	9 495	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	126 740	77 527	49 213	de 5 à 10 ans
A à divers	481 777	280 193	201 584	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et informat.	20 711	17 410	3 301	de 3 à 5 ans
TOTAL	810 985	512 949	298 036	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations

3.3 - Etat des créances = 65 337,02 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	65 337,02	65 337,02	
TOTAL	65 337,02	65 337,02	

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 734,42 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 725 139,23 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	491 474,72	84 710,89	406 763,83	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	152 839,15	152 839,15		
Dettes fiscales & sociales	80 653,42	80 653,42		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	725 139,23	318 375,40	406 763,83	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 28 605,48 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 410,48
Emprunts & dettes financières div	
Fournisseurs	4 452,00
Dettes fiscales & sociales	22 743,00
Autres dettes	
TOTAL	28 605,48

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 613 097,00 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	613 097	100,00 %
TOTAL	613 097	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions règlementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis non deduct. l'année de dotat		
Total des déficits exploit. reportables	621 521,00	169 070,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	621 521,00	169 070,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe 1**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Copie certifiée conforme
Le Président



« A TOI MAURICE »

A.T.M

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital social 83.810 €

Siège social : « PALAIS BRONGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 807 654 488

S.I.R.E.T. : 807 654 488 00020

*** * ***

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

1°- Proposition d'affectation du résultat (bénéfice + 39.109,79 €)

A reporter à nouveau + 39.109,79 €

2°- Résolution d'affectation des résultats (bénéfice + 39.109,79 €)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2022

----- TROISIEME RESOLUTION -----

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de + 39.109,79 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau + 39.109,79 €



25

1

2

3

4

5